



Le mot du Préfet

Avec la mise en œuvre de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, qui constitue une grande avancée pour votre profession, avec notamment la reconnaissance du caractère dangereux de votre métier et la mise en place de mesures tant pour les sapeurs-pompiers professionnels que volontaires, votre profession bénéficie ainsi d'un surcroît de reconnaissance tant attendu depuis longtemps.

Je tiens réellement à vous exprimer, au nom de la population, ma reconnaissance pour le dévouement, le courage et le professionnalisme dont vous faites preuve, parfois au péril de vos vies, pour porter secours à nos concitoyens. Je crois que ce n'est pas un hasard si les sapeurs-pompiers sont aujourd'hui la profession la plus appréciée par les Français.

Vous êtes les "piliers" de la chaîne des secours à laquelle s'intègrent les autres acteurs de la sécurité civile. Conscients des efforts qui vous sont demandés, il est important de mieux faire connaître vos actions et de mettre en valeur la

grande famille des sapeurs-pompiers, qu'ils soient actifs ou retraités, son sens de la solidarité et sa générosité. Les "journées nationales des sapeurs-pompiers" comme celle du 18 juin dernier permettront de faire connaître votre profession et votre action.

Cette revue est à cet égard un excellent outil de communication. J'espère qu'elle permettra de susciter, à travers les actions du SDIS qui y sont relatées, de nombreuses vocations car il n'y a, à mon sens, de meilleur exemple de citoyenneté que le service volontaire ou l'engagement professionnel dans le corps des sapeurs-pompiers.

Claude BALAND,
Préfet de Meurthe-et-Moselle



Le mot du Président

Lors de l'ouverture de la session départementale du 27 juin 2005, Michel Dinet, président du conseil général, introduisait son propos avec ces mots :

« Nous avons appris avec une profonde tristesse le décès accidentel du Lieutenant Jean-Luc Marin, sapeur-pompier volontaire du centre de secours de Pompey. Engagé en 1970, il avait été promu officier en 2001. Il a donné à son fils, devenu lui aussi pompier volontaire, le sens du service et du secours des autres. C'est une perte cruelle pour sa famille et ses proches, mais aussi pour l'ensemble des hommes et des femmes, professionnels et bénévoles, engagés dans les services d'incendie et de secours. »

Pleinement associé à ce témoignage, je renouvelle ici, au nom de l'assemblée des administrateurs du SDIS, mes condoléances à sa famille.

Lors de l'assemblée générale de l'UDSP qui s'est tenue à Homécourt le 18 juin dernier, nous avons ensemble eu l'occasion de souligner les progrès opérés par le SDIS en 2004 et d'évoquer

les difficultés qu'il nous reste à surmonter. L'amélioration des conditions de travail reste une préoccupation forte pour de nombreux sapeurs-pompiers. Je partage cette impatience eu égard aux besoins légitimes qui s'expriment avec force dans certains secteurs du département. Comme je l'ai indiqué lors de l'assemblée générale de l'UDSP, les 400 000 € consacrés cette année à l'amélioration de l'immobilier ont permis d'effectuer des travaux importants et bien utiles. J'entends continuer les efforts entrepris pour que la situation s'améliore dans le respect du cadre budgétaire que nous nous sommes fixés et en tenant compte des contraintes imposées depuis plus de deux ans aux collectivités locales.

Je veillerai, comme je l'ai fait jusqu'à présent, à susciter l'intérêt des collectivités et de l'État pour la qualité du travail que vous accomplissez et

pour la qualité de l'environnement que ce travail nécessite. Je veillerai également, parce que c'est de ma responsabilité, au respect de l'équilibre budgétaire dans la mise en œuvre des priorités fixées par le conseil d'administration du SDIS.

Après cette année où personne n'a ménagé ses efforts, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes vacances estivales.

Bernard LECLERC,
Président du CASDIS

Sommaire



- **Éloge funèbre**
du Lieutenant Jean-Luc Marin page 4
- **Nancy**
Incendie de l'hôtel Carnot pages 5 • 6
- **A31**
Accident de circulation pages 6 • 7
- **Bloqué à 115 m de hauteur**
sur un pylône TDF pages 8 • 9
- **Dossier : le corps des sapeurs-pompiers**
de Tokyo pages 10 à 13
- **La cellule d'entraînement**
en milieu toxique pages 14 • 15
- **La cellule de décontamination**
..... pages 16 à 18
- **Actualités**
Le point sur l'aptitude médicale pages 18 à 20
- **10 VSAV**
récemment affectés page 21
- **PPMS : le Plan Particulier de Mise**
en Sécurité pages 22 à 23
- **Le point sur l'habillement**
..... pages 24 à 25
- **Le GRIMP**
Retour sous la terre pages 26 à 27
- **CS Val de l'Orne**
Une fusion réussie pages 28 à 29
- **Brèves** pages 23 et 30

Le mot du Directeur

Il est indéniable aujourd'hui que le service public, et le notre n'échappe pas à la tendance, doit être à la recherche de pistes d'amélioration du service rendu ce qui ne s'exprime pas uniquement en augmentation du nombre d'agents.

Certes, il convient de respecter autant que possible les normes en vigueur et le SDACR 54 qui est en cours de révision va s'y attacher tout particulièrement.

Il faut donc, complémentarément, mettre en œuvre des outils de management en particulier :

- Un contrôle de gestion : en place depuis près de 2 ans, il commence à porter ses fruits en particulier sur l'usage de l'article 11 du budget du SDIS (les consommables), et la détermination de certains coûts (estimation des coûts de formation, coût horaire de l'atelier départemental par exemple). Par ailleurs, l'utilisation d'un outil de gestion de base de donnée permettra dans les prochains mois d'obtenir des indicateurs pertinents autorisant ainsi un pilotage précis du service tant sur le plan opérationnel que sur celui de la gestion administrative et financière.

- Le retour d'expérience : il s'agit essentiellement d'un processus visant à mesurer les événements opérationnels et leurs éventuels dysfonctionnements, mais surtout de faire partager les enseignements des actions menées au plus grand nombre. Il doit être clair qu'il n'est pas question de juger les intervenants (l'anonymat doit être respecté). À cet effet, et avant toute publication, il sera nécessaire de réaliser un effet miroir avec les intervenants afin de bien prendre en compte leurs points de vue et d'établir un retour d'expérience objectif et profitable.



Colonel MODÉRÉ
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de Meurthe-et-Moselle

LE MAGAZINE "LA LIAISON" EST ÉDITÉ PAR :

le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Meurthe-et-Moselle

- Directeur de la Publication : B. Leclerc ■ Responsable du magazine : Colonel Modéré ■ Conception/réalisation : agence Damned ! Nancy
- Tél. : 03 83 28 94 32 ■ Crédit Photographique : A. Marchi (ER) : 1^{re} et 4^{ème} de couverture, pages 5-6-8-9 • F. Demange (ER) : pages 5
- Direction départementale de l'Équipement : page 7 • C. Masselon (Espace photo, St-Max) : pages 14 à 17 et 21 • C. Villeminot : pages 28-29
- P. Mathis (ER) : page 30
- Impression : Utim ■ Dépôt Légal 1415